

107^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021

PV DU CE du 14 juillet 2021

Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC.

Le 14 juillet 2021, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 107^{ème} réunion dans la salle « Eve BAZAIBA » du Ministère de l'Environnement et Développement Durable à Kinshasa-Gombe.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La vérification du quorum indique que ce dernier est atteint. En conséquence, le C.E a valablement siégé.

Les différents collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

1. SEM Madame Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Environnement et Développement Durable, présente ;
2. SEM Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, présent ;
3. SEM Madame Antoinette NSAMBA, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Présidente du C.E, présente ;
4. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, présent
5. Hervé MOJ NDUMB, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques, présent ;
6. Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, présent.

Entreprises Extractives :

7. Madame Yvonne MBALA, déléguée des entreprises pétrolières, présente ;
8. M. KASONGO Bin NASSOR, délégué de la Chambre des Mines, présent ;
9. Robert MUNGANGA, délégué des entreprises publiques, présent ;
10. José MINGA'S, délégué des entreprises forestières, présent.

Société Civile :

11. Jean Claude KATENDE, délégué de la Société Civile, présent ;
12. Albert KABUYA, délégué de la Société Civile, présent ;
13. Jimmy MUNGURIEK, délégué de la Société Civile, en ligne, présent
14. Jean Marie KABANGA, délégué de la Société Civile, en ligne, présent.

Membres ayant donné mandat :

- 1) Monsieur Simon TUMAWAKU de la composante entreprise, a donné mandat à KASONGO Bin NASSOR ;
- 2) Madame Nicole BILA, de la composante Société Civile s'est excusée.
- 3) Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal du Chef de l'Etat s'est excusé.

Le secrétariat de la réunion est assuré par l'Expert Technique Responsable, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC étant empêché pour des raisons de santé mais participe en ligne.

Ont également pris part à cette réunion comme observateurs, les experts des ministères sectoriels et les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST). De même, deux membres du Secrétariat International de l'ITIE, en ligne, ont participé à cette réunion. Il s'agit de Madame Indra et Monsieur Soulof. La liste des experts est disponible au ST.



II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

Après discussion, l'ordre du jour adopté se présente comme suit :

1. Présentation de nouveaux membres;
2. Etat des lieux de l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC.
3. Point de situation sur l'élaboration des rapports thématiques.
4. Présentation pour adoption du :
 - Rapport sur l'Analyse Institutionnelle et Organisationnelle du Comité National de l'ITIE-RDC, et
 - Rapport sur l'état des lieux de l'application de l'exigence 2.5 sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC.
5. Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (15 mars au 12 juillet 2021).
6. Divers

III. DU DEROULEMENT DE LA REUNION

Premier point de l'ordre du jour : Présentation de nouveaux membres du Comité Exécutif

A la suite du changement de Gouvernement intervenu en avril 2021, de nouveaux membres du Collège Gouvernement sont entrés au Comité Exécutif.

Il s'agit de : Excellence Madame Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du C.E, Excellence Monsieur Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, Excellence Madame Antoinette NSAMBA, Ministre des Mines et 1^{er} Vice-Présidente du C.E, Excellence Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Excellence Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Monsieur MOJ NDUMB, Dircaba PM en charge des questions juridiques et Michel MULONGO, Dircaba PM en charge des questions économiques et financières.

Le Président les a présentés nommément. Il a ensuite demandé aux membres de deux autres composantes de se présenter individuellement.

Madame la Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Environnement, deuxième Vice-Présidente du Comité Exécutif, a pris part à cette présentation mais n'a pas pu continuer en raison des préséances. Après un mot de bienvenu aux membres et souligné l'importance du processus ITIE dans le secteur forestier, elle s'est retirée.

Deuxième point de l'ordre du jour : Etat des lieux de l'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC.

Le Président demande au Secrétariat technique de présenter de l'économie du document. Ce dernier est axé sur les points ci –après : i) le fonctionnement de l'ITIE, ii) les informations divulguées en vertu de la Norme, iii) le résultat de la mise en œuvre axé sur l'exécution des mesures correctives et la préparation de la validation, iv) les ententes des parties prenantes et v) les perspectives et conclusion.




En complément à cette présentation, le Président invite le représentant de l'Inspection Générale des Finances et monsieur Jean-Claude Katende, membre du Comité Exécutif, à intervenir pour donner le point d'information respectivement sur l'avancement de la certification des déclarations de l'Etat, exercice 2018 et 2019 et sur celui du processus de recrutement des membres du secrétariat technique de l'ITIE, lancé en avril 2021.

Au sujet de la certification des déclarations de l'Etat par l'IGF, le représentant de cette structure dit que celle-ci a terminé la collecte des données et envoyé aux régies financières la feuille d'observations. La DGRAD et la DGDA ont envoyé des réponses et l'IGF attend celles de la DGI. Il poursuit en disant que le retard de la DGI ne permet pas à l'IGF d'entamer un débat contradictoire avec cette régie et préparer son opinion. S'agissant des deux autres régies, l'IGF est en discussion avancée avec elles et prépare déjà son opinion. Il termine en demandant au C.E de s'impliquer pour que la DGI envoie les éléments attendus.

Avant de fixer le C.E sur l'état d'avancement du recrutement des membres du ST, monsieur J.C Katende est revenu sur la situation de la certification des déclarations de l'Etat en exprimant une inquiétude quant au retard pris par l'IGF de fournir son opinion au plus tard le 06 avril 2021 comme l'avez décidé le Comité le 16 mars 2021. Il s'inquiète sur le risque que l'opinion publique puisse considérer les données du rapport assoupli comme n'ayant aucune valeur puisque n'ayant pas été certifiées comme l'exige la Norme. Il invite le C.E à prendre des mesures appropriées pour contraindre la DGI à fournir rapidement les éléments attendus par l'IGF.

Revenant sur l'avancement du processus de recrutement des membres du ST, l'intervenant rappelle que ce dernier est consécutif à la décision du C.E prise il y a quelques mois pour normaliser la situation administrative des membres du ST. A cet effet, une commission de recrutement a été constituée. Elle comprend quatre membres (un membre par collège et le Coordonnateur National de l'ITIE) plus trois observateurs représentant les partenaires techniques et financiers ((PTF). A l'issue de l'appel à candidatures lancé en avril 2021, la commission a reçu plus de quatre cents candidatures qu'elle a étudiées. Elle a ensuite procédé à la sélection, à la confection d'une courte liste et à l'organisation des tests (oraux et écrits) puis à la compilation et le dépouillement des résultats. Il ne reste que la sélection définitive des candidats qui a été retardée par des cas de maladie à covid-19 contractée par deux membres de la commission. Les travaux vont reprendre dès le rétablissement de ces deux membres. Il estime que dans deux semaines, le processus aura été finalisé.

Débat

Au sujet du retard pris par la DGI pour répondre à la feuille d'observations de l'IGF, un membre de la société civile rappelle qu'en 2013, la RDC avait été suspendue à cause de la réserve que l'IGF avait exprimée lors de la certification des déclarations de la DGRAD. Il estime que ce cas risque de se reproduire si les mesures urgentes ne sont pas prises par le Comité. Il propose qu'il soit enjoint directement à la DGI de fournir, dans sept jours, les éléments à l'IGF faute de quoi, cette régie sera tenue responsable de l'éventuelle suspension de la RDC à l'ITIE. Abordant l'exposé sur l'état d'avancement, il s'inquiète du délai restant de six mois qu'il estime insuffisant pour accomplir toutes les 39 activités du Plan de Travail et surtout rencontrer pleinement les treize mesures correctives, à moins que pour ces dernières, le C.E ne se résolve à accomplir deux ou trois mesures par mois. Il préconise que des activités soient intensément menées au courant du dernier semestre 2021 en vue de rencontrer ces mesures correctives.

Revenant sur les treize mesures correctives, un membre de la composante Entreprise dit être un peu perdu dans le document présenté par le ST ITIE. Il aurait souhaité que le ST fasse un état d'avancement en précisant, au regard de chaque mesure, le niveau de progrès accompli ainsi que les actions à entreprendre pour les mesures qui sont partiellement ou totalement non satisfaites.




Il demande que le ST fasse un tel tableau pour permettre au C.E de connaître ce qui est fait et ce qui reste à faire en vue d'y concentrer ses actions. Sur la fiabilité et l'exhaustivité des données, le même membre rappelle que dans le passé, la RDC a eu des problèmes sur ces deux aspects et qu'il faille y réserver beaucoup d'attention avant la validation en janvier 2022.

Sur le niveau d'exécution des mesures correctives, le ST dit bien noter l'observation mais précise qu'à l'état actuel, il ne peut donner qu'un niveau de progrès approximatif, certaines mesures ayant été partiellement ou totalement rencontrées au travers le rapport assoupli et les rapports thématiques en cours d'élaboration. Le niveau réel de progrès atteint pour chaque mesure, ne pourra raisonnablement être connu qu'à l'issue de l'autoévaluation, exercice impliquant toutes les parties prenantes qui sera mené en aout 2021. L'intervenant rappelle que deux auto évaluations sont inscrites au Plan de travail 2021 et doivent être menées avant décembre 2021.

Pour clôturer le débat, concernant le retard pris par la DGI, le Président précise que cette régie n'est pas au-dessus du Ministre des Finances. Même si ce dernier n'a pas pris part à cette réunion, il lui sera demandé que les instructions fermes soient données à la DGI de fournir les réponses à la feuille d'observations de l'IGF. A cet effet, le Président instruit le ST de lui proposer, dès le 15 juillet, un projet de lettre destiné au Ministre des Finances intimant l'ordre à la DGI de fournir à l'IGF, endéans une semaine, les données attendues pour lui permettre d'émettre l'opinion.

Quant au niveau d'exécution des mesures correctives, bien qu'estimant qu'elles ne sont pas interdépendantes, le Président instruit le ST de confectionner un tableau rencontrant les attentes exprimées par le banc des entreprises. Ce tableau, qui devra parvenir au Comité avant sa prochaine réunion, doit reprendre, au regard de chaque mesure, le niveau d'exécution ainsi que les actions à entreprendre pour rencontrer les mesures non satisfaites.

Décisions

N° 062/CE-107/2021 du 14 juillet 2021 relative à la transmission par la DGI à l'IGF de la feuille d'observations

Le ST ITIE doit proposer au Président, dans les quarante-huit heures, un projet de lettre destiné au Ministre des Finances demandant à ce dernier d'instruire la DGI de fournir à l'IGF, endéans une semaine, les données attendues par cette dernière.

N° 063/CE-107/2021 du 14 juillet 2021 relative à la transmission au C.E de l'information sur le niveau d'exécution des mesures correctives

Le ST devra dresser un tableau reprenant, au regard de chaque mesure, le niveau d'exécution ainsi que les actions à entreprendre pour rencontrer les mesures non satisfaites. Ce tableau devra parvenir au C.E avant sa prochaine réunion.

Troisième point de l'ordre du jour : Point de situation sur l'élaboration des rapports thématiques

Le président demande au ST de présenter ce point d'information. Le ST présente l'état d'avancement de chacune des cinq études thématiques retenues par le C.E. Au regard de chaque étude, il précise ce qui est fait et ce qui reste à faire y compris les actions à mener.

Débat

Le Président demande aux membres de réagir sur ce point d'information.

Un membre du collège société civile revient sur la revue des états financiers des entreprises publiques exercice 2016 puis exercices 2017 et 2018, pour faire remarquer que ces rapports ne sont




toujours pas disséminés et que les actions devaient être entreprises pour rencontrer les importantes recommandations y formulées.

Appelé par le Président pour répondre à cette question, le ST précise que l'activité dissémination de ces rapports et le rapport assoupli est reprise dans le Plan de de travail 2021 et qu'il ne reste que son exécution. A cet effet, un plan de dissémination doit être confectionné par le ST et discuté avec les parties prenantes.

Aucune autre réaction n'étant enregistrée, le document présenté est adopté par le C.E.

Quatrième point de l'ordre du jour : Présentation pour adoption du :

- **Rapport sur l'analyse institutionnelle et organisationnelle du Comité national de l'ITIE-RDC, et**
- **Rapport sur l'état des lieux de l'application de l'exigence 2.5 sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC**

Les projets de ces deux rapports ont été améliorés par les parties prenantes et les consultants ont intégré les améliorations dans les versions finales transmises au ST. Ce dernier a, huit jours avant la réunion, transmis aux membres les versions finales pour examen puis adoption.

Tenant compte de ce qui précède, le Président a proposé aux membres et obtenu que le ST fasse successivement la présentation de l'économie de ces deux rapports et qu'un débat général soit organisé après les présentations.

L'économie du rapport sur l'analyse institutionnelle du Comité National de l'ITIE, élaboré par un consultant recruté et financé par l'USAID/DAI, porte sur cinq points savoir i) l'objectif de l'étude ; ii) la méthodologie utilisée, iii) les dimensions analysées, iv) les constatations et v) les recommandations. A la demande d'un membre de la composante entreprise, la présentation a porté sur les points i) ,ii), iv et v) ci-dessus.

L'économie du rapport sur l'état des lieux de l'application de l'exigence 2.5 sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC, élaboré par le cabinet BDO est axée sur i) l'objectif de l'étude et la méthodologie, ii) des constatations et iii) des recommandations générales et pratiques en vue de préparer la validation.

Débat

A l'issue de ces présentations, tenant compte du caractère technique de ces deux rapports et le temps relativement court restant, un membre de la composante entreprise et le ST ont proposé et obtenu que les deux rapports soient versés au GTT pour une relecture approfondie avant qu'ils soient adoptés par le Comité.

Décision :

N° 064/CE-107/2021 du 14 juillet 2021 relative à la relecture de deux rapports par le GTT
Les deux rapports sont envoyés au GTT pour analyse approfondie. Les conclusions y relatives seront présentées au C.E à la prochaine réunion.

Cinquième point de l'Ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité national (du 15 mars au 10 juillet 2021)




A la demande du Président, le ST procède à la présentation de la situation financière qui comprend trois points : i) la note explicative, ii) l'état des recettes et des dépenses du 15 mars au 10 juillet 2021 et iii) l'état des dettes au 12 juillet 2021.

Les recettes de la période s'élèvent à 298 510 \$US pour un total de dépenses de 294 096\$ US ce qui dégage un solde de trésorerie de 4 414\$US.

La ventilation des recettes se présente comme suit : 266 225\$ US au titre de dotations du gouvernement mois de décembre 2020 et de janvier 2021 ; 21 885\$US au titre d'appui des PTF (SI ITIE et NRG) et 10 400\$US de report.

Les dépenses sont ventilées en activités réalisées pour 48 416\$US et 245680\$US pour le fonctionnement.

Au 10 juillet, le montant total des dettes de l'ITIE-RDC est de 145 894 \$USD ventilé comme suit : 69 780\$US au titre des loyers échus (Kinshasa et Lubumbashi), 63 848 \$US au titre d'arriérés rémunérations membres du ST octobre 2020, solde honoraire consultant en charge de la mise à jour Manuel des procédures ITIE pour 3 000\$US, 4 900\$US au titre d'arriérés jetons de présence membres du C.E et 4 366\$US dette due au fournisseur carburant société SODIKIM.

Débat :

Un membre de la composante entreprise fait observer que le montant dû au titre de loyer est important et qu'il faille soit chercher des locaux à coût modéré soit obtenir de l'Etat la mise à disposition à titre gratuit des locaux à l'ITIE. Ce membre rappelle qu'une décision allant dans ce sens avait été prise précédemment par le C.E et qu'il faille simplement l'appliquer aux fins de dégaier des fonds qui peuvent être affectés à la réalisation des activités du plan de travail.

Moyennant cette intervention, le rapport est adopté.

Sixième point de l'Ordre du jour : Divers.

Aucun point n'a été inscrit dans les divers.

IV. DE LA CLOTURE DE LA REUNION ET DE LA FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Les points inscrits étant intégralement traités, le Président lève la séance à 16h32 de la réunion qui avait commencé à 15h08.

Conformément au Règlement Intérieur du Comité National, la prochaine réunion est fixée au troisième mercredi du mois d'août, soit le 18 août 2021.

Fait à Kinshasa, le 15 juillet 2021

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE



Coordonnateur National

Président du Comité Exécutif

Christian MWANDO NSIMBA-KABULO



Ministre d'Etat, Ministre du Plan